

**61510 - Coopération transfrontalière,  
européenne et internationale**

**Proposition d'approbation du projet de  
convention-cadre de partenariat pour  
les activités du Bureau Europe Grand Est  
(ex Bureau Alsace Europe) à Bruxelles  
2018-2019-2020 et contribution financière pour 2018**

**Rapport n° CP/2018/189**

**Service gestionnaire :**

L630 - Service développement, Europe et transfrontalier

**Résumé :**

Le présent rapport propose à la Commission Permanente du Conseil Départemental de décider d'approuver, d'une part les termes du projet de convention-cadre de partenariat pour les activités du Bureau Europe Grand Est (ex Bureau Alsace Europe) à Bruxelles pour les années 2018-2019-2020, et d'autre part de décider d'attribuer une subvention au titre de l'exercice 2018 d'un montant (inchangé) de 65 200 euros.

## **1. Rappel du contexte**

Créé en 1990 sous statut associatif, le Bureau Alsace Europe (BAE) à Bruxelles est l'outil commun de représentation des grandes collectivités alsaciennes et des chambres consulaires auprès des institutions européennes installées à Bruxelles. Le BAE exerce différentes missions : lobbying, information, coordination, accompagnement, ingénierie de recherche de financement, formation, évènementiel.

Aucune autre région européenne n'a réussi à rassembler au sein d'un bureau commun de représentation l'ensemble des grands acteurs régionaux.

Malgré le dimensionnement réduit de la structure (quatre agents permanents), les apports sont dans l'ensemble de qualité. L'important travail de veille et d'assistance technique a permis en particulier au Département du Bas-Rhin de saisir des opportunités européennes : participation à des projets européens tels que l'Eurovéloroute 5 Via Romea ou valorisation de l'action départementale à l'échelle européenne dans le domaine du silver développement.

## **2. Evaluation de la convention triennale 2014-2017**

Les conclusions du rapport d'évaluation de la dernière convention, établi par les services des Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, sont synthétisées ci-après :

- le Bureau dispose de points forts comme la recherche de financement très appréciée et des liens bilatéraux qui permettent des commandes ciblées et des réponses appropriées grâce à la technicité certaine de l'équipe de Bruxelles ;
- le Bureau est également perçu comme un outil accélérateur d'actions, un facilitateur qui grâce à son réseau est en mesure d'informer ses partenaires sur les opportunités qui se dégagent.

Des recommandations ont été formulées pour améliorer la qualité du service proposé :

- relancer une dimension collective des relations entre les partenaires ;
- construire des projets communs, des projets phares pour les territoires par une approche multi-partenariale tout en continuant des interventions ciblées ;
- initier une réflexion sur les modalités de coordination dans un partenariat élargi.

### **3. Le Bureau Europe Grand Est (BEGE), représentation unique pour la Région Grand Est sur le modèle du Bureau Alsace Europe**

La création de la Région Grand Est pose la question de la représentativité des acteurs du nouveau territoire régional auprès des instances européennes, notamment celles installées à Bruxelles, et de la mise en œuvre d'une action coordonnée au niveau de ce même territoire, en recentrant les moyens sur un interlocuteur unique mutualisant les initiatives de coopération et de développement des acteurs du territoire.

Le comité de pilotage réuni le 13 décembre 2016 a impulsé cette évolution. Il a souhaité que le Bureau Europe Grand Est repose sur les principes suivants :

- poursuite du modèle associatif ;
- dissolution de la Délégation Lorraine Champagne Ardenne (DLCA) et transfert de son patrimoine vers le Bureau Europe Grand Est ;
- poursuite du modèle de convention partenariale triennale qui fixerait notamment les moyens, les objectifs et les modalités de suivi du nouveau Bureau.

L'Exécutif départemental a suivi avec attention l'évolution du Bureau Alsace Europe vers le Bureau Europe Grand Est, pour éviter toute précipitation et en annonçant que le Département serait particulièrement attentif à la visibilité de l'Alsace au sein du BEGE, ainsi qu'à un juste équilibre des contributions des membres actuels et futurs.

Le Bureau Europe Grand Est, structure de représentation unique au niveau européen, est en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il a vocation à s'élargir à des nouveaux partenaires sur le territoire du Grand Est. Les Départements de la Meuse et des Ardennes ainsi que les trois Chambres Consulaires du Grand Est, de même que l'Université de Haute Alsace, ont d'ores et déjà adhéré au BEGE.

### **4. L'économie générale du projet de convention triennale**

#### **• l'offre de service et les priorités du Département du Bas-Rhin**

L'offre de service du BEGE (annexe 3) est basée sur deux piliers, la représentation politico-institutionnelle et l'ingénierie de projet (recherche de financements européens). Cette offre de service représente le cadre de référence, le socle commun. Elle est évolutive et adaptée aux priorités des différents partenaires.

Pour 2018 et dans la continuité des actions portées antérieurement, le Département du Bas-Rhin a demandé au BEGE de travailler en priorité sur les thématiques suivantes : le statut européen de Strasbourg, la citoyenneté européenne des jeunes, l'inclusion sociale, le Silver développement, les transports intelligents, la maîtrise énergétique, la politique vélo. Ces thématiques restent d'actualité.

Un souhait particulier est émis pour que le Bureau développe des relations de travail partenariales avec les agences alsaciennes de développement, l'ADIRA et Alsace Destination Tourisme.

#### **• le budget prévisionnel de fonctionnement et d'animation 2018**

Le projet de budget de 2018 s'élève à 588 329 euros, couvert par les contributions des partenaires (annexes 1 et 2). Le Département du Bas-Rhin est sollicité pour 65 200 euros, montant identique à celui des années précédentes.

Ce budget est un budget de transition dans l'attente de l'arrivée de nouveaux partenaires. Il est proposé que le Département du Bas-Rhin adapte sa contribution pour les années à venir au vu des adhésions ultérieures en étant vigilant au juste équilibre des financements des différents partenaires, notamment les autres Départements du Grand Est.

- **La gouvernance**

En termes d'instances de suivi du BEGE, il est institué un comité de pilotage politique au sein duquel siègent les représentants élus des partenaires financeurs, ainsi qu'un comité technique de suivi de la convention.

En outre, des réunions de coordination sont organisées par le BEGE avec les représentants techniques des partenaires financeurs autant que de besoin, pour échanger sur les sujets d'actualité européenne, sur les projets européens en cours et sur les actions à mener conjointement entre le BEGE et ses partenaires financeurs.

L'ensemble du dispositif est organisé dans le projet de *convention-cadre de partenariat pour les activités du Bureau Europe Grand Est à Bruxelles 2018-2019-2020*, joint en annexe 4 du présent rapport.

Il est précisé que l'intervention du Département s'inscrit dans le cadre de l'action extérieure des collectivités territoriales au sens de l'article L.1115-1 du CGCT.

La commission de l'Attractivité, du développement du Bas-Rhin et des relations institutionnelles, réunie le 28 juin 2018, s'est prononcée favorablement sur les propositions du présent rapport.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
44301	65-6574-041	65 200,00 €	65 200,00 €	65 200,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

*- prend acte de la création au 1er janvier 2018 du Bureau Europe Grand Est (BEGE) en remplacement du Bureau Alsace Europe ;*

*- acte par ailleurs le partenariat à intervenir entre le Département du Bas-Rhin et le Bureau Europe Grand Est.*

*Elle décide en outre :*

- d'attribuer à l'Association pour la promotion de l'Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne, gestionnaire du Bureau Europe Grand Est à Bruxelles, une subvention d'un montant de 65 200 euros pour l'exercice 2018, qui sera versée selon les modalités suivantes :

\* 50% dès signature de la présente convention

\* 50% au cours de 2ème semestre 2018, au vu de l'état des dépenses provisoires et de l'estimation des dépenses prévisionnelles fournis par le BEGE.

Elle demande que la visibilité de l'Alsace soit préservée au sein du Bureau Europe Grand Est, et souhaite en outre un juste équilibre des contributions des membres actuels et futurs, notamment les autres Départements du Grand Est.

Elle décide également :

- d'approuver les termes du projet de convention-cadre de partenariat pour les activités du Bureau Europe Grand Est à Bruxelles 2018-2019-2020, joint à la présente délibération ;

- d'autoriser le président à signer la convention précitée ;

- de désigner un titulaire et un suppléant pour représenter le Département du Bas-Rhin au Comité de pilotage politique du Bureau Europe Grand Est.

Strasbourg, le 29/06/18

Le Président,



Frédéric BIERRY